



PAR MICHAEL LANGLOIS

DOCTEUR ÈS SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES
 MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG (FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE, EA4378)
 AUXILIAIRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
 CHERCHEUR ASSOCIÉ À L'ÉQUIPE CNRS ATTACHÉE À LA CHAIRE MILIEUX BIBLIQUES DU COLLÈGE DE FRANCE
 michaellanglois.fr

SAGA SEMITICA, épisode 9

OPPRIMÉS PAR LES ÉGYPTIENS, RÉDUITS À L'ESCLAVAGE ET VOUÉS À L'EXTINCTION, LES HÉBREUX VOIENT SOUDAIN APPARAÎTRE UN SAUVEUR : MOÏSE. TRANSFORMÉ PAR SA RENCONTRE AVEC DIEU SUR LE MONT HOREB, MOÏSE MÈNE SON PEUPLE HORS D'ÉGYPTE VERS LA TERRE PROMISE À ABRAHAM, ISAAC ET JACOB. MAIS AVANT D'Y PARVENIR, UNE ESCALE S'IMPOSE.

VA !

C'est sur le mont Horeb, la « montagne des dieux », que Moïse fait une rencontre personnelle avec celui qui se présente comme l'éternel « Je suis ». Cette puissante révélation s'accompagne d'une vocation qui n'est pas sans rappeler celle qu'avait jadis reçue Abram : « **Va !** ». **L'appel divin signale un nouveau départ ;** mieux encore : **il augure une ère nouvelle.**

Après Abraham le Mésopotamien, voici **Moïse l'Égyptien.** Le premier a cheminé vers l'ouest et le sud, le second cheminera vers l'est et le nord. Deux origines diamétralement opposées pour une même destination : **Canaan. Deux figures ancestrales pour un peuple en quête d'identité : Israël.**

Aujourd'hui encore, **Abraham et Moïse sont étroitement associés à deux étapes majeures de la vie d'un enfant juif : la circoncision et la bar-mitsva.** La première s'inscrit dans la continuité de l'alliance conclue avec Abraham en Genèse 17, une alliance perpétuelle symbolisée par la circoncision à l'âge de huit jours. La seconde renvoie à une autre alliance, conclue à la sortie d'Égypte, et qui s'incarne dans la Tora de Moïse ; c'est vis à vis de cette Tora et de ses prescriptions qu'est engagée la responsabilité de l'enfant devenu adulte.

Ce n'est pas un hasard si Abraham et Moïse sont associés à ces deux étapes de la vie. **À l'époque d'Abraham, le peuple d'Israël n'existe pas encore ;** c'est le temps de la naissance et de la croissance. En Égypte, le clan

grandit et devient peuple ; il est désormais temps pour lui de partir et de s'établir comme nation — une nation organisée, constituée, légiférée. **L'appel divin résonne : « Va ! »**

DE L'HOREB AU SINAI

La théophanie du séné flambant sur l'Horeb convainc Moïse de rentrer en Égypte. Il y défie le puissant pharaon et tous les dieux égyptiens afin de délivrer les Hébreux.

En route vers la terre promise ! Pas si vite : **en chemin, le peuple va faire l'expérience d'une nouvelle théophanie.** Cette fois-ci, **la montagne des dieux est appelée « mont Sinai »** (Exode 19) et semble tout entière secouée par la présence divine : tonnerre, éclairs, fumée — une véritable fournaise !

C'est d'ailleurs « dans le feu » que le Seigneur descend, un phénomène qui n'est pas sans rappeler la scène du séné : le texte hébreu y emploie la même expression précisant que le buisson brûle « dans le feu ». Feu, fumée, tonnerre, éclairs et séismes sont autant de manifestations cataclysmiques soulignant **la puissance cosmique du dieu transcendant, maître de l'univers et de la nature.** Nombre de bas-reliefs du Proche-Orient antique figurent un dieu vaillant, chevauchant ciel et mer, projetant des éclairs. C'est par exemple le cas de la stèle du « **Baal au foudre** », découverte sur l'acropole de l'ancienne cité d'Ougarit contemporaine du récit de l'Exode.

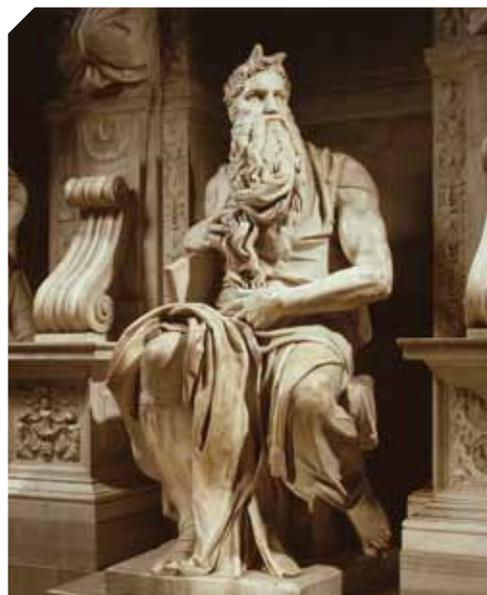
De l'Horeb au Sinai, sur la montagne des dieux, Moïse fait une expérience puissante de la présence divine. Une expérience dont il ne ressort pas indemne : lorsqu'il redescend, les deux tables du



témoignage à la main, **la peau de son visage est devenue « qaran »**, pour reprendre le terme hébreu employé dans le livre de l'Exode (34,29). Les versions modernes de la Bible traduisent ce verbe « rayonner » : le visage de Moïse réfléchit la lumière divine au point d'irradier le peuple resté au pied de la montagne. On pense au film culte, *Les Dix Commandements*, réalisé en 1956 par Cecil B. DeMille, avec Charlton Heston dans le rôle d'un Moïse éclatant. Mais est-ce vraiment le sens du verbe *qaran* ? Enquêtons.



^ Charlton Heston interprète Moïse dans *Les Dix Commandements*, réalisé par Cecil B. DeMille en 1956.



^ Moïse, par Michel-Ange, marbre, vers 1515. Rome, Basilique Saint-Pierre-aux-Liens.

En hébreu biblique, le seul autre terme issu de la même racine est *qèrèn*, qui signifie « corne ». Partant de là, le verbe *qaran* pourrait signifier « être cornu ». Moïse serait-il donc redescendu du mont Sinaï avec la peau du visage « cornue » ?

Serait-ce une forme de brûlure ou d'irradiation à confier aux bons soins d'un dermatologue ? Ou bien, pourrait-il s'agir de véritables cornes, à l'instar du célèbre « Moïse » de Michel-Ange ?

Voilà qui semble aujourd'hui bien surprenant, pour ne pas dire saugrenu. Et pourtant. N'avez-vous pas remarqué un détail sur la stèle du « Baal au Foudre » présentée plus haut ? Deux cornes pointent fièrement de la tiare du dieu Baal. Ce n'est pas un cas isolé : **l'iconographie proche-orientale antique souligne volontiers la puissance et l'autorité d'un personnage en le dotant de cornes**. Celui-ci est en principe un être divin, par exemple un *lamassu* ou un *apkallu*, sortes de génies à comparer aux chérubins et séraphins de la Bible.

Moïse serait-il donc un être divin ? L'idée peut choquer. Mais la Bible n'a pas fini de nous surprendre : sur l'Horeb, lors de la première théophanie, le Seigneur avait dit à Moïse, en parlant de son frère Aaron, « **il parlera pour toi au peuple ; il sera ta bouche, et toi, tu seras son dieu** » (Exode 4,16). Quelques chapitres plus loin, le Seigneur dit à Moïse : « **Vois, je te fais dieu pour Pharaon ; Aaron, ton frère, sera ton prophète** » (Exode 7,1).

Aussi surprenant que cela puisse paraître, Moïse est bel et bien présenté dans le livre de l'Exode comme un être divin. Pourquoi, dès lors, lui refuser les cornes auxquelles il a droit ?



^ Lamassu (taureau androcéphale ailé), VIII^e siècle avant J.-C., Paris, Musée du Louvre.



< Apkallu (génie ailé), VIII^e siècle avant J.-C., Paris, Musée du Louvre, AO 19865.

MOÏSE ET HAMMOURABI

Les parallèles avec le Proche-Orient ancien ne s'arrêtent pas là. Revenons un instant au Sinaï, où Moïse reçoit de Dieu sa Tora. Immédiatement après les dix commandements (Exode 20) suit **une liste de lois relevant de la casuistique** ; or, nombre de ces cas sont déjà documentés sur une stèle de basalte, haute de 2,25 m, érigée par le roi Hammourabi de Babylone au XVIII^e siècle avant J.-C. : **c'est le célèbre « Code de Hammourabi »**.

Prenons un exemple anodin rencontré en Exode 21,28 : « Lorsqu'un bœuf donne un coup de corne mortel à un homme ou à une femme, le bœuf sera lapidé, sa viande ne sera pas mangée, et le propriétaire du bœuf sera quitte. » Ce cas est traité au § 250 du Code de Hammourabi : « Si un bœuf, en passant dans la rue, a encorné quelqu'un et l'a fait mourir, cette affaire n'entraîne pas réparation. »

Il y a plus. Exode 21,29 poursuit : « Mais si le bœuf avait l'habitude de donner des coups de corne, qu'on en ait averti le propriétaire et que celui-ci ne l'ait pas surveillé, le bœuf sera lapidé, dans le cas où il provoquerait la mort d'un homme ou d'une femme, et son propriétaire aussi sera mis à mort. » Le cas du bœuf récidiviste est-il traité dans le Code de Hammourabi ? Lisons le paragraphe suivant (§ 251) : « Si le bœuf d'un homme a l'habitude de donner de la corne et (si) son quartier lui a fait savoir qu'il avait l'habitude de donner de la corne, (si) pourtant il n'a pas couvert sa corne ni surveillé de près son bœuf, et (si) ce bœuf a encorné un fils d'homme libre et (l')a fait mourir, il remettra une demi-[mi]ne d'argent. »

Les parallèles sont flagrants, et l'on pourrait multiplier les exemples. **Le Code du roi Hammourabi est resté célèbre dans toute la Mésopotamie** — et au delà — des siècles durant, au point de faire partie du programme standard de formation des scribes, mille ans plus tard. Moïse, grand législateur du peuple d'Israël, est en quelque sorte l'homologue hébreu du roi Hammourabi. D'aucuns rappelleront que **Moïse n'est que le médiateur des lois divines** ; mais, précisément, c'est aussi le cas de Hammourabi : en préambule à son Code, il souligne que c'est le dieu Shamash qui lui a fait don de la justice.

Cette origine divine est illustrée par un bas-relief ornant le sommet de la stèle, où l'on peut voir le dieu Shamash assis sur son trône (à droite) faisant don de la justice au roi Hammourabi debout devant lui (à gauche).

Au sommet du mont Sinaï, Moïse reçoit lui aussi des mains de son dieu un code de lois. Qu'advient-il de cette Tora ? Quel accueil lui sera fait par le peuple d'Israël ? Sombra-t-elle dans l'oubli ? Éclipsera-t-elle au contraire le Code de Hammourabi ? L'avenir nous le dira. Pour l'heure, laissons Moïse jouir pleinement de cette révélation divine et se laisser transformer par elle. Il devra bien assez tôt redescendre de la montagne des dieux pour suivre sa mission. **C'est un Moïse métamorphosé que nous retrouverons au prochain épisode...** Au fait, avez-vous remarqué les cornes de Shamash ?



^ Le roi Hammourabi (à gauche) debout devant le dieu Shamash (à droite).

◀ Code de Hammourabi, roi de Babylone, XVIII^e siècle avant J.-C., basalte. Paris, Musée du Louvre.